

CONSEIL MUNICIPAL de MEDIS

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- Séance du 10 juillet 2020 -

Compte rendu sommaire

affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon convocations adressées dans les délais réglementaires, sous la présidence de Monsieur Éric RENOUX, Maire de Médis.

Étaient présents : Mmes / MM. ARRIGNON Valérie - BERNARD Christelle - BOUYER Marc - CANOVA Annick - GALIEN André - HUCHET Pierre - LAMOUREUX Pascal - LYS Manuel - NEGER Ghislaine - POULARD Nicolas - RENOUX Éric - ROUDIER Bernard - THOUARD Fabienne - VINET Sabrina.

Absents, excusés, représentés : BRUYLAND Fredy (donne pouvoir à Mme BERNARD Christelle) - DUCLOS Claudine (donne pouvoir à M. LAMOUREUX Pascal) - FOUCAULT Nathalie - LANGLADE Emmanuelle (donne pouvoir à M. HUCHET Pierre) - LANGLOIS Anne-Laure - SECHER Philippe (donne pouvoir à M. GALIEN André) - SOUCHON Stéphane.

Nombre légal de Conseillers Municipaux : 23

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 14

Secrétaire de séance : Mme VINET Sabrina

Date de convocation et de transmission : 06/07/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

A 18 h 45 Monsieur le Maire ouvre la séance et suggère la désignation d'un secrétaire de séance. Madame VINET Sabrina est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

DE2020_53 : ELECTION DE 7 DELEGUES TITULAIRES ET 4 SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

VU le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 du Ministère de l'Intérieur portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020,

VU le décret précité fixant l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au vendredi 10 juillet 2020,

VU la circulaire NOR/INTA/2015957J du 30 juin 2020 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de la Charente-Maritime,

VU l'annexe 2 dudit arrêté préfectoral fixant pour la commune le nombre de délégués titulaires à sept et celui des suppléants à quatre,

Le Conseil Municipal se doit de procéder à l'élection mentionnée en objet et met en place le bureau électoral ainsi composé :

Président du bureau : Monsieur RENOUX Éric, Maire

Secrétaire : Madame VINET Sabrina

Les deux conseillers les plus âgés : Madame NEGER Ghislaine et Madame CANOVA Annick

Les deux conseillers les plus jeunes : Monsieur HUCHET Pierre et Monsieur LYS Manuel

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste avait été déposée, à savoir :

- Liste « MEDIS, LE CŒUR ET L'ACTION »

Sachant que le vote a lieu selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, les résultats de l'élection sont les suivants :

- Liste « MEDIS, LE CŒUR ET L'ACTION » : 18 voix – 7 délégués titulaires élus :
 - Délégué n°1 : Monsieur RENOUX Éric, né le 24 mars 1975 à VAUX-SUR-MER
 - Délégué n°2 : Madame NEGER Ghislaine, née le 21 juin 1951 à NANTES
 - Délégué n°3 : Monsieur LAMOUREUX Pascal, né le 31 mars 1961 à ROYAN
 - Délégué n°4 : Madame ARRIGNON Valérie, née le 6 novembre 1967 à PARIS 14^{ème}
 - Délégué n°5 : Monsieur GALIEN André, né le 23 juin 1959 à LE MANS
 - Délégué n°6 : Madame CANOVA Annick, née le 8 février 1953 à MEDIS
 - Délégué n°7 : Monsieur POULARD Nicolas, né le 29 juin 1974 à ROYAN

- Liste « **MEDIS, LE CŒUR ET L'ACTION** » : 18 voix - 4 délégués suppléants élus :
 - Délégué suppléant n°1 : Madame **BERNARD Christelle**, née le 25 mai 1951 à **ROYAN**
 - Délégué suppléant n°2 : Monsieur **LYS Manuel**, né le 24 avril 1990 à **ROYAN**
 - Délégué suppléant n°3 : Madame **VINET Sabrina**, née le 31 octobre 1979 à **SAINT GEORGES DE DIDONNE**
 - Délégué suppléant n°4 : Monsieur **SECHER Philippe**, né le 11 avril 1965 à **NIMES**

Le Conseil Municipal **ENTERINE** les résultats de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire,
Éric RENOUX

